



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## Commune d'ANNET-SUR-MARNE (77410)

### **MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Par arrêté n°2022-101 du 15/06/2022, le Maire a prescrit la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette mise à disposition du public se déroulera à la mairie d'Annet-sur-Marne pour une durée de 31 jours consécutifs du mercredi 29 juin 2022 au samedi 30 juillet 2022, aux jours et horaires habituels d'ouverture (les : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h00).

Les pièces du dossier comprenant le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA), ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé seront déposés à la mairie d'Annet-sur-Marne, pendant toute la durée de l'enquête, ainsi que les Actes administratifs et mesures de publicité.

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la mairie : [www.annetsurmarne.com](http://www.annetsurmarne.com)

Le public pourra porter ses observations sur le registre approprié mis à disposition ainsi que par courrier à l'adresse de la mairie d'Annet (38 rue Paul Valentin, 77410 Annet-sur-Marne) ou par courriel à l'adresse : [urbanisme@annetsurmarne.fr](mailto:urbanisme@annetsurmarne.fr)

L'arrêté du maire est consultable en mairie et affiché sur les panneaux municipaux. Il est en outre publié sur le site internet de la mairie : [www.annetsurmarne.com](http://www.annetsurmarne.com).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils auront été transmis en mairie.

Annet sur Marne, le 15/06/2022

Pour Le Maire

Le Premier Adjoint délégué à l'Urbanisme

Christian MARCHANDEAU